

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2016

Etaient présents sous la présidence de Jean-Claude BILLOT, tous les conseillers :
Yasmine BETHOUART, Christian CLAIRE, Annie EVRARD, Bérénice JOLIBOIS,
Laurence LEGRAND, Jean MARTIN, Nicolas TREILHOU, Jean-Marie VAILLANT.

à l'exception de :

- M. Marius GOURGUECHON qui a donné pouvoir à M. VAILLANT Jean-Marie
- M. Frédéric LEBEAU qui a donné pouvoir à Mme EVRARD Annie

Annie EVRARD a été élue secrétaire de séance.

Après présentation par Monsieur le Maire, du procès-verbal du conseil municipal qui a eu lieu le 22 juin 2016, le conseil l'approuve à l'unanimité.

A la demande de M. le Maire, il est décidé à l'unanimité des présents de rajouter à l'ordre du jour :

- Validation du devis de Signature concernant des travaux complémentaires du CD 211
- Majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Délibération I: Délibération de remboursement des frais de déplacement des conseillers municipaux

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil municipal peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements en France comme à l'étranger. Ces déplacements occasionnent des frais de transport et de séjour.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le remboursement des frais des élus pendant toute la durée du mandat.

Voté à l'unanimité des présents

Délibération II: Autorisation de mise en place du prélèvement automatique pour la régularisation des prestations trop perçues avec le Centre de Gestion de la Somme

Monsieur le présente aux membres du conseil municipal le courrier du Centre de Gestion de la Somme concernant le prélèvement automatique des prestations trop perçues.

Il est proposé d'accepter la mise en place du dispositif de prélèvement automatique pour procéder à la régularisation des prestations trop perçues dans le cadre du contrat d'assurance statutaire souscrit auprès du Centre de Gestion.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération III: Point sur le service des eaux : validation de l'étude diagnostic du réseau, du devis de chloration, et présentation du compte rendu de la reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie pour l'année 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Nicolas TREILHOU pour présenter les points du service des eaux.

- Validation du devis de SPEE du Service des Eaux concernant la réparation du système de chloration.

Monsieur TREILHOU présente au conseil municipal le devis réalisé par la société SPEE relatif aux travaux du service des eaux pour la réparation du système de chloration de la station de pompage d'un montant de 3 037,50 € HT soit 3 645 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser à l'unanimité le Maire à faire réaliser lesdits travaux, à inscrire la somme au compte 2156 et de les amortir sur 2 ans.

Voté à l'unanimité des présents.

- Etude diagnostic et demande de subvention Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP)

M. TREILHOU présente le projet d'étude diagnostique du réseau d'eau potable pour montant estimé par SOGETI à 16 050,00 € HT soit 19 260,00 € TTC.

Cette étude pourrait être financée à hauteur de 70 %, par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter l'aide de l'AEAP.

Voté à l'unanimité des présents.

- Reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie pour l'année 2016

Monsieur TREILHOU fait état de la reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie pour l'année 2016 et présente le devis de changement des poteaux à incendie pour un montant de 1 993,12 €, soit 2 391,74 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser à l'unanimité le Maire à faire réaliser lesdits travaux, à inscrire la somme au compte 2156 et de les amortir sur 2 ans.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération IV : Validation du devis concernant le projet de renouvellement du parc informatique et du devis Berger Levrault de migration des logiciels et de l'offre hébergé

M. le Maire donne la parole à M. Claire pour présenter le projet de renouvellement du parc informatique.

- Validation du devis Berger Levrault pour la migration des données et la solution hébergée

M. CLAIRE présente au conseil municipal les devis réalisés par la société Berger Levrault relatif à la migration des logiciels e.magnus en e.magnus en mode hébergé correspondant aux conditions suivantes :

- Acquisition initiale du Pack e.magnus et BLE, pour la migration de Magora en e.magnus des logiciels élection, cimetière (Pack) pour un montant de 490,42 € HT soit 588,50 € TTC,
- Formation (0.5j) au logiciel élection e.magnus pour un montant de 395 € TTC, soit un montant total licence et formation pour la première année de 885,42 € HT, soit 983,50 € TTC,
- Maintenance Berger Levrault années suivantes de 1 036,44 € HT, soit 1 243,73 € TTC.
- Contrat hébergement pour un tarif mensuel de 25 € HT, soit pour une durée d'abonnement annuel de 900 € HT.
- Prestation ouverture compte hébergé, paramétrage e.magnus cloud et migration de bases de données e.magnus de Oracle vers SQL pour un montant de 450 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser à l'unanimité le Maire à faire réaliser lesdits travaux.

Voté à l'unanimité des présents

- Validation de renouvellement du devis de renouvellement du parc informatique

Monsieur CLAIRE présente le projet d'équipement informatique de la mairie dont la consultation a été lancée, et expose au conseil municipal les devis reçus relatifs à ce projet d'équipement informatique établis par :

- MANAPS pour un montant de 3 951,00 € HT, soit 4 741,20 € TTC, avec une option d'acquisition de trois onduleurs pour un montant de 254,02 € HT, soit 304,82 € TTC
- IDEATION pour un montant de 4 077,20 € HT, soit 4 892,64 € TTC,

- LV Informatique pour un montant de 4 757,88 € HT, soit 5 709,46 € TTC pour l'équipement et 1 560 € HT, soit 1 872 € TTC, pour la maintenance.
- DBS pour un montant de 5 366,50 € HT, soit 6 439,80 € TTC pour l'équipement et 659,20 € HT annuel pour la maintenance.

Il est proposé de retenir le devis de MANAPS tel que résumé ci-dessus.

Voté à l'unanimité des présents

Délibération V : Demande de subvention de l'école de Bricquemesnil pour le projet Ecole et cinéma 2016-2017

Le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention de l'école de Bricquemesnil pour le projet Ecole et cinéma 2016-2017.

Il est proposé d'accorder une subvention de 29 € à l'école de BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT.

Voté à l'unanimité des présents

Délibération VI : Demande de subvention exceptionnelle de l'association Animation Inter Âges

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'association « Animation Inter Ages » pour le financement de l'acquisition de 20 tables et 40 bancs pour un montant de 3 853,30 €. Cette acquisition est subventionnée en partie par le Crédit Agricole pour un montant de 2 600 €.

Il est proposé d'accorder le versement d'une subvention exceptionnelle pour le reliquat d'un montant de 1 253,20 €.

Voté à l'unanimité des présents (M. VAILLANT et Mme EVRARD ne prenant pas part au vote)

Délibération VII : Demande de subvention exceptionnelle du Comité des fêtes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle du Comité des fêtes pour le financement de l'animation du 14 juillet pour un montant de 1 200 €.

Il est proposé d'accorder le reversement de ces frais sous la forme d'une subvention exceptionnelle.

Voté à l'unanimité des présents (M. MARTIN et Mme LEGRAND ne prenant pas part au vote)

Délibération VIII : Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au bail du logement

Le Maire explique que suite à la facturation de la redevance d'ordures ménagères directement au propriétaire par Trinoval, il convient de modifier le montant du loyer pour y ajouter les charges locatives afférentes à cette taxe.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au bail.

Voté à l'unanimité des présents

Délibération IX : Autorisation de signature du renouvellement du contrat de gaz avec Engie

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de renouvellement de l'offre Energies France et du contrat de fourniture de gaz naturel avec ENGIE.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le nouveau contrat de gaz naturel avec ENGIE.

Voté à l'unanimité des présents

Délibération X : Décision modificative n°1 2016 de la commune

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de décision modificative n°1 2016 de la commune :

FONCTIONNEMENT

| Compte | Libellé | Dépenses | Recettes |
|--------|---|-----------|----------|
| 60636 | Vêtements de travail | 150 € | |
| 61521 | Terrains | - 2 650 € | |
| 615221 | Entretien et réparations Bâtiments Publics | - 2 573 € | |
| 6574 | Subvention de fonctionnement aux associations et autres | 2 500 € | |
| 6688 | Autres charges financières | 2 573 € | |

INVESTISSEMENT

| Compte | Libellé | Dépenses | Recettes |
|--------|--|-----------|----------|
| 1641 | Emprunts en cours | | 2 573 € |
| 2135 | Installations générales, agencements, aménagements des constructions | 9 800 € | |
| 2151 | Réseaux de voirie | -12 897 € | |
| 2183 | Matériel de bureau et matériel informatique | 5 600 € | |

Il est demandé au conseil municipal d'approuver à l'unanimité ce projet.

Voté à l'unanimité des présents

Délibération XI : Demande de location à titre gratuit de la salle des fêtes par le club Agora

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de location de la salle polyvalente émanant du club AGORA, association locale, pour le samedi 4 mars 2017 à titre gratuit.

Il est demandé d'accorder à titre gratuit la location de la salle polyvalente au club AGORA.

Voté à l'unanimité des présents

Délibération XII : Demande de remise exceptionnelle pour la location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un courrier de demande de remise exceptionnelle pour la location de la salle polyvalente émanant de Mme GOUTTENOIRE Renée, pour le samedi 3 décembre 2016. Cette demande consiste à l'application du prix pour les Ferriérois (sa cousine étant Mme DEVERITE Michelle).

Refus à l'unanimité des présents (compte tenu du fait que Mme DEVERITE Michelle habitait Le Toulet et sur le territoire d'Ailly sur Somme et non sur le territoire de la commune).

Délibération XIII : Validation du rapport d'activité 2015 du Centre de Gestion de la Somme

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité 2015 dressé par le Centre de Gestion de la Somme.

Voté à l'unanimité des présents

Délibération XIV : Validation du rapport d'activité 2015 du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme (SDIS 80)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités 2015 dressé par le SDIS 80.

Voté à l'unanimité des présents

Délibération XV : Dégrevement de la taxe foncière sur le non bâti en faveur des jeunes agriculteurs

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier reçu de la structure des Jeunes Agriculteurs concernant le dégrèvement de 50% durant les cinq premières années d'installation.

Refus à l'unanimité des présents.

Délibération XVI : Demande de subvention 2016 de l'association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention d'ELA

Refus à l'unanimité des présents.

Délibération XVII : Demande de subvention 2016 des restaurants de cœur

M. le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention des restaurants de cœur.

Refus à l'unanimité des présents.

Délibération XVIII : Demande de subvention 2016 de l'Association des Paralysés de France

M. le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention.

Refus à l'unanimité des présents.

Délibération XIX : Devis CD 211

Monsieur le Maire présente le devis réalisé par la société SIGNATURE relatif aux travaux complémentaires sur le CD 211, pour un montant de 1 234,90 € HT, soit 1 483,08€ TTC.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération XX : Majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Monsieur le Maire présente la possibilité de majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de prendre une délibération de principe.

Voté à l'unanimité des présents (1 abstention)

Informations et questions diverses :

- **Question diverse I :** Permanence Mission locale
- **Question diverse II :** Information de la Direction Générale des Finances Publiques sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels

- **Question diverse III** : Point sur la dématérialisation des factures
- **Question diverse IV** : Opération Brioches du 3 au 9 octobre 2016
- **Question diverse V** : Accusé de réception CAT Flixecourt
- **Question diverse VII** : Courrier du département
- **Rapports des commissions**

Séance levée à 00h00

Prochaine réunion de conseil municipal sur convocation en octobre 2016